

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** 31 (1994)  
**Heft:** 1176

**Artikel:** Initiatives, référendums et révision de la constitution : des droits populaires, mais pas trop  
**Autor:** Imhof, Pierre  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1009501>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 18.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Des droits populaires, mais pas trop

## CONSULTATIONS

98 objets ont été soumis au vote populaire depuis 1984; dans 80 cas, le résultat du vote correspondait aux recommandations du Conseil fédéral et du parlement; il y a eu divergence dans 18 cas. Si l'on ne s'intéresse qu'aux consultations ayant une portée internationale, le rapport est nettement plus défavorable aux autorités: sur 6 projets soumis au vote, seuls les deux, par ailleurs liés, concernant l'adhésion à la Banque mondiale et au FMI ont été acceptés. Dans tous les autres cas, il y avait divergence entre l'avis des autorités et le verdict populaire (adhésion à l'ONU, Espace économique européen, initiative des Alpes, casques bleus).

(pi) Le Conseil fédéral réfléchit sur les liens censés le relier au peuple et qui semblent s'être rompus, sur la crédibilité de la classe politique; le Conseil fédéral prend des décisions qui ont l'apparence du courage mais qui ne sont que des jalons supplémentaires de cette politique que l'on connaît trop bien: opportuniste, axée sur l'ici et maintenant mais dont on ne perçoit pas la cohérence à long terme.

Voyez la proposition au parlement de ne pas faire voter le peuple et les cantons sur l'initiative des Démocrates suisses. Ce texte est détestable et il est peu probable qu'il ait pu être accepté. Mais là n'est pas la question. Ce qui l'est par contre, c'est que cette décision favorisera la fuite en avant des utilisateurs habiles des droits populaires. Dans leur prochain texte, les Démocrates suisses n'oublieront pas de prévoir, en préambule à leurs revendications, que la Suisse doit dénoncer les traités internationaux qui rendraient impossible l'application de ses propositions... De même que l'absence de référendum pour les dépenses militaires ou routières a provoqué le recours à l'initiative abrogatoire (Rothenthurm, 40 places d'armes, initiatives trèfle, avions de combat), la possibilité de décréter un texte irrecevable parce qu'inapplicable ou contraire au droit international ne fera qu'aiguiser l'imagination — et ils n'en manquent pas — des tacticiens de tous bords. On comprend certes que le gouvernement soit agacé de n'être plus crédible sur la scène internationale parce que sa liberté de manœuvre est limitée par les droits populaires. Mais alors qu'il aborde ce problème là, au lieu de dénier aux nationalistes le droit faire se prononcer le peuple sur leur fonds de commerce.

●●●

jectifs peuvent se constituer des réseaux auxquels se rattacherait de cas en cas des cantons plus lointains ou des cantons à vocation polyvalente. C'est la densité du réseau qui créerait, par recoupement et superposition des traits, un espace, et non pas les découpages cartographiques. Le Mittelland qui se met en place semble privilégier la régionalisation, alors qu'il faudrait partir d'une diplomatie cantonale, créant des accords d'autant plus serrés que les intérêts communs sont importants.

Ce qu'il faut institutionnaliser, c'est l'organisation de la politique extérieure des cantons. Refrain connu. ■

Le peuple abuse des droits populaires ? Il serait paradoxal que la réponse à ce succès soit une limitation de ces droits. Reste l'amélioration d'un instrument vieux de plus d'un siècle, son adaptation à la politique actuelle. On pourrait imaginer par exemple que peuple et cantons se prononcent une fois sur une politique à long terme et qu'aucune autre consultation ne soit organisée sur ce thème pendant un certain laps de temps. Ce système aurait pu s'appliquer au transit routier, à notre politique d'immigration ou d'intégration européenne. Faut-il changer la constitution ? Le projet de révision totale lancé par Arnold Koller prévoit de réviser les droits populaires, mais combien d'années avant une concrétisation ? Il ne faut d'ailleurs pas se leurrer, s'il y a bien un problème technique — la modification de la constitution pour rendre ce système, ou un autre, possible — la plus grande difficulté sera politique: le Conseil fédéral ne pourra plus se contenter de déclarer que telle initiative est irrecevable ou que telle autre contrarierait l'application d'accords internationaux; il devra définir des lignes politiques claires, à long terme, et se montrer capable de les faire accepter en votation. Il faudra qu'il abandonne le microscope pour approvoiser le viseur grand angle. ■

## MÉDIAS

Quatre quotidiens, deux de Berne et deux de Zurich, disposent à Berne d'un service commun de distribution des journaux aux abonnés. *Der Bund* envisagerait de se retirer de cette entente pour bénéficier des services de distribution des PTT. Ceux-ci créeraient un service de livraison tôt le matin pour les abonnés, à des conditions très favorables. On en reparlera.

Les fédérations vaudoise et genevoise des journalistes ont fusionné pour donner naissance au Syndicat lémanique des journalistes (SLJ), fort de 1485 membres. Le SLJ sera en importance le deuxième membre de la Fédération suisse des journalistes (FSJ), après Zurich, qui compte 1879 membres. L'idée de fusion remonte à 1991, au moment du rachat de la *Tribune de Genève* par Edipresse. Le groupe lausannois emploie près de la moitié des journalistes romands.